



La signature électronique et les e-procédures

Alain Risson
Maire de Gluiras (Ardèche)
Président de l'ADeP



L'informatique communale dialogue avec... du papier !

- Pour les échanges comptables (mixité des supports),
- Avec l'INSEE : élections, état-civil...
- Avec la Préfecture et les administrations déconcentrées de l'État (DDE, DDA...)
- Avec les citoyens,
- Avec le tissu économique local...



Les téléprocédures

- D'un système d'information vers un autre
- Une information qui garde sa structure
- Une information réutilisée dans une chaîne documentaire



Les contraintes et la volonté de les dépasser.

- Les contraintes juridiques
- Les contraintes économiques
- Les contraintes techniques
- Les contraintes culturelles



En conformité avec la loi

- La directive européenne du 13 décembre 1999
- La loi sur la signature électronique du 13 mars 2000
- Le décret d'application du 30 mars
- Des briques de certification, de sécurité et d'horodatage



Vers une carte citoyenne

- Un certificat numérique universel
- Comprenant des informations citoyennes (état-civil)
- Sécurisée par un code PIN géré par l'utilisateur
- Basée sur une infrastructure de sécurité à clés asymétriques (PKI)



Quels enjeux pour les collectivités locales ?

- Un vecteur de modernité et une opportunité de mutation
- Un potentiel d'efficacité et de productivité
- Pour une administration plus proche de citoyens actifs, concernés et acteurs de leurs démarches



Des exemples

- Le contrôle de légalité
- La dématérialisation des procédures comptables
- Les formulaires
- service-public.fr et co-marquage



Quatre type de téléprocédures

- les mails
- les formulaires
- les dossiers
- les bordereaux